

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



MME DURDOS VERONIQUE CHRISTINE
35 RUE DU 11 NOVEMBRE
65460 BAZET

Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 20 434 129 054
Référence de l'avis : 18 65 4031811 68

Numéro de propriétaire : 072 D00169 L

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBKFFH *
MME DURDOS VERONIQUE CHRISTINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2018**

968,00 €

Pour payer
par smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur **impots.gouv.fr** en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1^{er} jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2019, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Payé en ligne le 10.09.18. PREL le 25.10.18

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
 0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 SIP TARBES
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
 - Sur le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59



* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 072 BAZET

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	12,99 %	%	0,31 %	24,69 %	%	10,14 %	%	
	Taux 2018	12,99 %	%	0,43 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
	Adresse	35 RUE DU 11 NOVEMBRE							
	Base ①	1890		1890	1890	1890	1890	1890	
	Cotisation	246		8	467	4	201	4	930
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations	2017	243		6	461	-	189	-	
	2018	246		8	467	4	201	4	930
	Variation	+1,23 %	%	+33,33 %	+1,30 %	- %	+6,35 %	- %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
2017									
2018									
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »						Droit proportionnel :			
Base « Collectivité »						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			38
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 028 072 072 S Z						Montant de votre impôt :			968